



Rapport du Conseil exécutif sur ses cent quarante-neuvième et cent cinquantième sessions

1. Le Conseil exécutif a tenu sa cent quarante-neuvième session le 2 juin 2021 et sa cent cinquantième session du 24 au 29 janvier 2022. La cent quarante-neuvième session s'est tenue en ligne, à l'aide de technologies de vidéoconférence et la cent cinquantième session s'est tenue sous forme hybride. Les deux sessions ont été coordonnées depuis le Siège de l'OMS à Genève. Le présent rapport résume leurs principaux résultats.

CENT QUARANTE-NEUVIÈME SESSION (2 JUIN 2021)

2. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 14 points et points subsidiaires, ainsi que 21 documents d'accompagnement. Il a adopté 11 décisions.
3. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Conseil exécutif a décidé d'adopter des **procédures spéciales** pour les séances en ligne de sa cent quarante-neuvième session.
4. Le Conseil a pris note du rapport de la **trente-quatrième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration** et des orientations qu'il contient.

PILIER 4 : UNE OMS PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE APPORTANT UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PAYS

5. Le Conseil a pris note du rapport sur la **réforme de l'OMS : déclarations écrites** et souscrit aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration à cet égard. Lors de ses discussions, le Conseil a décidé que les lignes directrices devaient s'appliquer aux déclarations écrites relatives à ses sessions soumises par les États Membres et a recommandé à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé l'application de ces lignes directrices aux déclarations écrites relatives aux sessions de l'Assemblée de la Santé soumises par les États Membres.
6. Ayant examiné les rapports sur le **processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé**, et en ayant pris note, le Conseil a décidé des dates des forums des candidats et des modalités de la conduite des entrevues avec les candidats. Il a également décidé de mettre en place un processus permettant de déterminer les dispositions d'urgence à prendre pour la désignation des candidats si des restrictions pèsent sur les réunions en présentiel de la cent cinquantième session du Conseil exécutif.

7. Après des discussions, le Conseil a pris note du **rapport annuel sur l'évaluation** et du rapport sur **l'évaluation de la transformation de l'OMS**, en accord avec les orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration. Il a également pris note de deux rapports sur les **partenariats hébergés**.
8. Le Conseil a également nommé des membres afin de pourvoir les sept postes vacants au **Comité du programme, du budget et de l'administration**, ainsi que celui vacant aux **comités des fondations**.
9. Le Conseil a examiné la déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS et a pris note du rapport sur les réunions de quatre comités d'experts.

CENT CINQUANTIÈME SESSION (24-29 JANVIER 2022)

10. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 45 points et points subsidiaires, ainsi que 64 documents d'accompagnement. Il a adopté neuf résolutions et 23 décisions.
11. Dans le contexte de la pandémie actuelle de COVID-19, le Conseil exécutif a décidé d'adopter des **procédures spéciales** pour les séances sous forme hybride de sa cent cinquantième session.
12. Le Conseil a pris note du rapport des **comités régionaux**.
13. Le Conseil a pris note des recommandations figurant dans le **rapport de la trente-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration**. Il a décidé de confirmer qu'il approuve le mandat du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, tel que modifié par le Comité du programme, du budget et de l'administration.
14. Le Conseil a désigné le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus au **poste de Directeur général**, pour un second mandat. Il a adopté deux résolutions, soumettant à l'Assemblée de la Santé sa désignation et un projet de contrat du Directeur général.

PILIER 1 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRE DE LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE

15. Après de longues discussions, le Conseil a pris note du rapport portant sur la **déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles**. Le rapport et ses annexes présentent un ensemble d'approches recommandées qui correspondent aux engagements pris par les États Membres à l'Assemblée générale des Nations Unies et aux orientations fournies par l'Assemblée de la Santé pour concrétiser ces engagements. Le Conseil a recommandé l'adoption par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé des approches présentées dans le rapport, à savoir : une feuille de route pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles ; une stratégie mondiale sur la santé bucco-dentaire ; un plan d'action mondial sur l'épilepsie et les autres troubles neurologiques ; un plan d'action pour mettre en œuvre de manière efficace la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool en tant que priorité de santé publique ; un plan de travail pour le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles ; ainsi que des recommandations sur le renforcement et la surveillance des mesures prises contre le diabète dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre les maladies non transmissibles, sur le renforcement de la conception et de la mise en œuvre de politiques pour soigner les personnes vivant avec des maladies

non transmissibles dans des situations d'urgence humanitaire, et sur la prévention et la prise en charge de l'obésité à toutes les étapes de la vie.

16. Après avoir débattu et pris note du rapport sur les **stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles**, le Conseil a décidé que le Secrétariat continuerait à faciliter les consultations informelles sur les projets de stratégies du secteur de la santé au cours de la période intersessions précédant la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en vue de permettre à l'Assemblée de la Santé d'adopter les stratégies pour la période 2022-2030.

17. En examinant la **Stratégie mondiale de recherche et d'innovation pour la tuberculose**, le Conseil s'est dit préoccupé par les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les indicateurs de la tuberculose et par le sous-financement persistant de la recherche et du développement dans ce domaine. Il a appelé à mobiliser davantage de ressources afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie et de progresser plus rapidement vers les objectifs mondiaux en matière de tuberculose. Il a pris note du rapport.

18. Le Conseil exécutif, lors de son examen de la **Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030**, a pris note du rapport et souligné l'importance d'intégrer les services de lutte contre les maladies tropicales négligées au sein des systèmes de santé nationaux. Il a appelé les États Membres à redoubler d'efforts afin de poursuivre les progrès pour atteindre les cibles mondiales relatives aux maladies tropicales négligées.

19. Le Conseil a examiné le rapport sur le **Programme pour la vaccination à l'horizon 2030** et en a pris note. Dans le cadre de ses discussions, le Conseil a attiré l'attention sur l'importance de tirer les leçons des campagnes de vaccination contre la COVID-19 et de renforcer la collaboration pour la mise en œuvre des stratégies de vaccination afin de récupérer le terrain perdu pendant la pandémie de COVID-19.

20. Le Conseil a examiné le rapport sur la **lutte anti-infectieuse** et en a pris note, attirant l'attention sur le besoin de renforcer les programmes en la matière et de redoubler d'efforts pour faire face à la résistance aux antimicrobiens. Il a appelé à l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte anti-infectieuse afin d'accélérer les progrès dans ce domaine.

21. Le Conseil exécutif, lors de son examen de la **Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030**, a pris note du rapport et s'est dit favorable à la création d'un groupe d'appui stratégique pour faciliter la mise en œuvre de la feuille de route et pour accorder une plus grande place à la méningite dans l'action de santé publique.

22. Ayant examiné les rapports sur la **standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux**, et en ayant pris note, le Conseil a décidé de prier le Directeur général de poursuivre la mise en correspondance et d'utiliser les quatre nomenclatures dans les plateformes et les publications de l'OMS, et a accepté de continuer à discuter de cette question au cours de la période intersessions précédant la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

PILIER 2 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES MIEUX PROTÉGÉES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE SANITAIRE

23. Après des discussions étendues et approfondies, le Conseil a pris note du rapport intérimaire du **Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires** et du rapport sur le **renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires**. Il a noté que le Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires consacrera, dans le cadre de ses travaux en cours, du temps à la tenue de discussions sur le renforcement du Règlement sanitaire international (2005), et a exhorté les États Membres à prendre les mesures voulues pour envisager d'éventuels amendements au Règlement, étant entendu que cela ne conduirait pas une réouverture de la négociation pour l'ensemble de l'instrument.

24. Ayant procédé à l'examen et pris note du rapport intitulé « **Commission permanente de préparation et de riposte aux pandémies et aux situations d'urgence** », le Conseil a décidé d'envisager d'établir une Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (de pandémie) et a prié le Directeur général de faciliter les consultations informelles entre les États Membres afin de finaliser le projet de mandat de la Commission permanente, de sorte qu'il soit présenté pour examen au Conseil exécutif à sa cent cinquante et unième session.

25. Le Conseil a examiné le rapport sur l'**action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire** et en a pris note. Au cours des discussions, le Conseil a attiré l'attention sur l'importance de renforcer la surveillance, en utilisant à la fois des méthodes traditionnelles et innovantes, et d'améliorer le financement durable du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et des fonctions de l'OMS liées aux situations d'urgence. Il a souligné la nécessité pour l'OMS de donner la priorité à la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels dans toutes les situations d'urgence, et il a salué l'actualisation du Cadre d'action d'urgence de l'OMS en la matière.

26. Au cours des discussions sur le rapport sur la **préparation en cas de grippe**, le Conseil a prié le Secrétariat de fournir une évaluation des conséquences pratiques, administratives et financières pour les États Membres de l'élargissement proposé du Système mondial OMS de surveillance de la grippe et de riposte. Il a pris note du rapport.

27. Le Conseil a pris note du rapport sur l'**Initiative mondiale Santé pour la paix** et a recommandé à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé de demander au Directeur général de consulter les États Membres et les observateurs sur la mise en œuvre des différentes voies à suivre proposées dans le rapport et d'établir, sur cette base, une feuille de route pour l'initiative.

28. Le Conseil, ayant examiné et pris note des rapports sur l'**éradication de la poliomyélite** et la **planification de la transition pour la poliomyélite et les activités postérieures à la certification**, s'est dit préoccupé par la situation en Afghanistan et dans les pays touchés par des flambées épidémiques dues à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale, ainsi que par la chute des taux de vaccination en raison des difficultés causées par la pandémie de COVID-19. Il a salué le déploiement de la nouvelle stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026 et a souligné l'importance de garantir un financement durable. Concernant la planification de la transition pour la poliomyélite, le Conseil a souligné la nécessité d'une approche fondée sur les risques et a appelé à une poursuite de la collaboration internationale pour maintenir un cadre de suivi, de surveillance et de riposte solide et transparent.

PILIER 3 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UN MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ ET D'UN PLUS GRAND BIEN-ÊTRE

29. Après avoir pris note du rapport sur la **nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé de demander que soient élaborées des orientations sur les mesures réglementaires visant à restreindre la commercialisation des substituts du lait maternel par voie numérique, afin que les règlements existants et nouveaux censés mettre en application le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions ultérieures de l'Assemblée de la Santé couvrent de manière adéquate les pratiques de commercialisation par voie numérique.

30. Au cours de ses discussions sur le rapport sur le **Cadre de mise en œuvre de l'OMS pour le troisième milliard**, le Conseil a examiné deux projets de résolution, l'un sur la Déclaration finale du Sommet des petits États insulaires en développement sur la santé et l'autre sur la promotion de la santé et le bien-être. Le Conseil a pris note du rapport et a décidé que les consultations sur les deux résolutions devraient se poursuivre au cours de la période intersessions.

31. Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport sur la **stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments** et en ayant pris note, a décidé de recommander à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la version actualisée de la stratégie mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments. Il a en outre recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter une décision priant le Directeur général de mettre à jour les orientations provisoires sur la réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels.

PILIER 4 : UNE OMS PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE APPORTANT UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PAYS

Questions budgétaires et financières

32. Le Conseil a pris note des rapports et a souscrit aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration en ce qui concerne le **financement et la mise en œuvre du budget programme 2020-2021**, un projet de révision du **budget programme 2022-2023** et les perspectives de financement de ce dernier, ainsi que la **prolongation du treizième programme général de travail, 2019-2023, jusqu'en 2025**. Il a recommandé à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution approuvant la prolongation du treizième programme général de travail jusqu'en 2025.

33. Le Conseil a pris note du rapport du **Groupe de travail sur le financement durable** et a souscrit aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui incluait la prolongation du mandat du Groupe de travail sur le financement durable afin que celui-ci présente un rapport à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

34. Le Conseil a pris note des rapports sur le **barème des contributions** pour l'exercice biennal 2022-2023 et sur l'**état du recouvrement des contributions : situation au regard de l'année 2020**, notamment celles des États Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution, et a souscrit aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration à cet égard. Il a adopté une résolution suspendant les privilèges de vote des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution à compter de l'ouverture de la Soixante-Quatrième Assemblée de la Santé.

Questions relatives à la gestion

35. Le Conseil a pris note de deux rapports sur la **prévention de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement**, l'un du Secrétariat et l'autre du Sous-Comité du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire chargé de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier. Il a salué les mesures introduites par le Secrétariat à ce jour en réponse aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels et a souligné l'importance d'un changement de culture institutionnelle. Souscrivant aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration en ce qui concerne les rapports, le Conseil a proposé que les cinq domaines prioritaires indiqués dans le rapport du Sous-Comité soient intégrés non seulement dans le plan de gestion de l'OMS, mais aussi dans le cadre de suivi du Comité consultatif de surveillance indépendant. Il a décidé de suspendre temporairement la Règle de gestion financière XII, 112.1, en partie, afin de permettre au Chef des enquêtes par intérim/Conseiller du Directeur général d'être responsable de l'ensemble des enquêtes sur les cas d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels et de comportements abusifs,¹ et d'avoir les mêmes rattachements hiérarchiques, de bénéficier du même type d'accès, de suivre les mêmes voies pour rendre compte des résultats des activités entreprises, y compris au Conseil exécutif, et de bénéficier des mêmes pouvoirs que ceux actuellement accordés dans ce domaine au Directeur des services de contrôle interne.³⁶ Le Conseil a pris note du rapport sur l'**évaluation** et a approuvé le plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2022-2023.

Questions de gouvernance

37. Ayant procédé à l'examen et pris note du rapport sur la **Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle**, qui doit prendre fin en 2022, le Conseil a recommandé à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution prolongeant la période couverte par le Plan d'action jusqu'en 2030.

38. À la suite d'un débat sur la **Réforme de l'OMS : participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS**, le Conseil a pris note du rapport correspondant et décidé d'organiser chaque année, au cours des quatre à six semaines précédant l'Assemblée de la Santé, une réunion préalable informelle pour les acteurs non étatiques en relations officielles intéressés, les États Membres et le Secrétariat. Il a également décidé de mettre à nouveau à l'essai les déclarations groupées pour trois points de l'ordre du jour durant la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

39. Le Conseil a pris note du rapport sur l'application du **Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques**. Après avoir examiné le rapport sur l'examen d'un tiers des **acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS**, il a adopté une décision sur les résultats de cet examen, y compris l'admission dans les relations officielles de quatre organes et la cessation des relations officielles avec deux autres.

Comités du Conseil exécutif

40. Le Conseil a pris note des rapports sur la **participation au Comité du programme, du budget et de l'administration** et au **Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance**. Il a souscrit aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration concernant la modification du mandat du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance.

¹ Tels que définis dans la politique de prévention et de lutte contre les comportements abusifs de l'OMS.

41. Le Conseil a décerné cinq **prix** et une **distinction**.

Questions relatives au personnel

42. Le Conseil a examiné la **déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS** et le **rapport de l'Ombudsman**. Il a pris note du **point sur les ressources humaines** et du **Rapport de la Commission de la fonction publique internationale**, en accord avec les orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration.

43. Le Comité a confirmé les **amendements au Règlement du personnel** en ce qui concerne la rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur et le barème dégressif de l'indemnité pour frais d'études, et, dans une autre résolution, il a recommandé à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution sur les traitements du personnel hors classes et du Directeur général.

Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

44. Le Conseil a pris note des rapports sur les réunions de deux **comités d'experts** et sur les **tableaux et comités d'experts et leur composition**.

= = =